

COTISATION 2026 – 2027 (en euros)			
(le montant comprend la cotisation de la Section, le droit d'adhésion ASM, l'assurance obligatoire et la licence FFG)			
COURS	Heures	Mantes la Jolie	Autres Communes
Parent / Enfant (18 mois- 3 ans)	45'	189	199
Baby Gym - Eveil Gym	45'	228	238
Loisirs	1 h	240	250
Multi Gym	1 h	210	220
Loisirs GAF (7-9 ans initiées) - GAF Pré Poussines	1 h 30	264	274
Ados - Loisirs GAF (9 ans et+ initiées)	2 h	279	289
Compétition GAF moins de 10 ans	4 h	360	370
Compétition GAF à partir de 10 ans	6 h	429	439

Définition des abréviations : GAF (Gymnastique Artistique Féminine)
Réduction de 10 % à partir de 3 enfants inscrits et de 15% à partir de 4

L'Association Sportive Mantaise demande à ses sections d'appliquer un droit d'adhésion annuel de 10 € pour les habitants de Mantas-la-Jolie et de 20 € pour les habitants des autres communes. Les cotisations mentionnées ci-dessus tiennent compte de ce droit d'adhésion

En plus des modes de paiements habituels (chèque, CB) vous pouvez également payer avec :

- **Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV**
- **Pass+ Yvelines de 50€ ou 20€ (suivant la répartition culture-sport choisie) destiné aux collégiens domiciliés ou scolarisés dans les Yvelines**
- **Pass Sport destiné aux jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'AEEH (montant inconnu à date)**
- **Aide Labaz de 100€ de la Région Ile-de-France destiné à tous les jeunes de 15 à 17 ans**

Dans ce cas fournir un **chèque de caution qui sera encaissé le 31/01/2027** si des Chèques Vacances, Coupons Sport, Pass+, Pass Sport ou aide Labaz sont manquants à la date limite fixée par le bureau

- Vous pouvez également obtenir un remboursement des activités loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales